

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan
6 juin 2024

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Gallichan

Séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le 6 juin 2024 à 19 h 00, au bureau municipal de Gallichan et à laquelle assistaient le maire M. Serge Marquis ainsi que les conseiller(ères) suivants :

	M. Richard Vallières	Conseiller	Siège no 1
	M. Daniel Bélanger	Conseiller	Siège no 2
	Mme Nathalie Shink	Conseillère	Siège no 3
	M. Jacklin Chabot	Conseiller	Siège no 4
	M. Fernand Nadeau	Conseiller	Siège no 5
Absent	M. Raphaël Boutin-Bellavance	Conseiller	Siège no 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Marquis, maire, Mme Lucie Gravel, directrice générale intérimaire et Mme Maude Touzin, directrice générale adjointe/greffière.

2- MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 16 mai 2024
5. Dépenses de mai 2024
6. Période de questions
7. Affaires en découlant :
 - 7.1 Résolution pour contrat nivelage
 - 7.2 Résolution pour formation CCU
 - 7.3 Appels d'offres déneigement 2024-2025
 - 7.4 Résolution pour thermopompe au bureau municipal
8. Résolution pour extincteurs de fumée, c02, détecteurs de fumée et module d'éclairage d'urgence pour infrastructures municipales
9. Résolution location de la salle du Club Les Retraités de l'île de Gallichan
10. Règlement #266 – concernant la vente itinérante
11. Projet d'entente entre MRCAO et Gallichan
12. Collecte de bouteille en juin – École Dagenais de Palmarolle
13. Rapport des comités
14. Sujets divers
15. Dates des prochaines rencontres :
 - 15.1 Projet trousse nouveaux arrivants + panneau d'accueil + pièce de théâtre
 - 15.2 Séance de travail
 - 15.3 Séance ordinaire
16. Période de questions
17. Fermeture de la séance

R24-06-099

IL EST PROPOSÉ par Mme Nathalie Shink, APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉE

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan
6 juin 2024

R24-06-100

4- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MAI 2024**

IL EST PROPOSÉ par M. Jacklin Chabot, APPUYÉ par M. Fernand Nadeau et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2024 soit accepté tel que présenté au conseil;

ADOPTÉE

R24-06-101

5- **DÉPENSES DE MAI 2024**

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Vallières, APPUYÉ par Mme Nathalie Shink et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE le conseil municipal de Gallichan autorise les dépenses énumérées;

ADOPTÉE

BORDEREAU DE DÉPENSES MUNICIPALES
Session du 6 juin 2024

MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN		
Payé durant le mois de février		
Paie des employés	Période se terminant 04-05-2024	1 332.57 \$
Paie des employés	Période se terminant 11-05-2024	1 944.54 \$
Paie des employés	Période se terminant 18-05-2024	1 746.48 \$
Paie des employés	Période se terminant 25-05-2024	2 004.80 \$
Paie des élus	Période se terminant 25-05-2024	2 089.93 \$
Revenu Québec	DAS d'avril	2 356.56 \$
Revenu Canada	DAS d'avril	872.65 \$
Total des salaires du mois		12 347.53 \$
Paiements préautorisés payés au cours du mois		
Hydro Québec	Centre communautaire 30	1 610.57 \$
	Biblio / Âge d'Or 30	477.30 \$
	Éclairage public 30	180.95 \$
	Garage/Caserne 30	492.32 \$
Total des paiements préautorisés		2 761.14 \$
À payer par chèque		
Quincaillerie Palmarolle	Entretien Marina	52.84 \$
Poste Canada	Crédit sur facture payée en dble	(36.29) \$
	Publipostage 09-05	36.97 \$
Les Entreprises J.L.R.	Contrat collecte mai 2024	2 878.97 \$
	Collecte d'encombrants 23 mai	3 447.53 \$
Corp. Transp. Pub. Adap.	Versement 2 de 3	1 042.00 \$
Min.Finances (Séc. Publ.)	Versement 1 de 2	17 153.00 \$
101Télébec	Système alarme EC 10-05	121.58 \$
M. Roy Électrique	Modif. Éclairage et autres caserne	6 323.63 \$
	Racc. Bouilloire et chauffe-eau	249.85 \$
Ville de Macamic	Entente de service pour avril	4 320.95 \$
	Facture achat matériel entretien	266.76 \$

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan
6 juin 2024

Station du coin	Essence camion	127.87 \$
Ville de La Sarre	Entente sécurité incendie Vers.1	15 546.00 \$
Alarme La-Sar	Surveillance alarme	218.45 \$
	Location Lignes SIP Juin	143.72 \$
Techni-Lab	Analyses eau (6 et 22 mai)	259.84 \$
Équipements Gélinas	Entretien tracteur pelouse	175.86 \$
Jocelyn Lavoie	Ouverture et réparation quai marina	500.00 \$
Norfil	Crédit contenants	(103.48) \$
	Achat chlore	269.69 \$
Zip Lignes inc.	Poteaux, panneaux, barrière	1 765.12 \$
Petite caisse	Frais envoi d'une télécopie	2.75 \$
Total à payer par chèque		54 763.61 \$
À payer par virement Interac		
VISA Desjardins	Sacs balayeuse	40.22 \$
	Timbres	120.81 \$
	Intérêts mensuels avril	23.21 \$
	Intérêts mensuels mai	33.93 \$
Total à payer par virement Interac		218.17 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES		70 090.45 \$

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs questions et commentaires sur différents sujets ont été soulevés :

- Pancarte « Chasseurs interdits » pour l'automne;
- Nivelage chemin Leroux;
- Nivelage pas fait aux limites de Gallichan/Roquemaure (Leroux);
- Terrain à nettoyer avant le début des travaux au pont dans la Traverse Gallichan/Rapide-Danseur;
- Terrain à dézoner

7- AFFAIRES EN DÉCOULANT

R24-06-102

7.1 Résolution pour contrat de nivelage

ATTENDU QU' une demande de prise en charge des chemins municipaux a été présentée et acceptée pour l'entretien estival de nivelage des chemins en gravier de la municipalité de Gallichan ;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé par soumission de gré à gré pour la saison estivale 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Shink, APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents ;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour nivelage des chemins à l'entrepreneur, M. Jean-François Cossette, pour la saison estivale 2024;

QUE le conseil autorise le maire, ainsi que la directrice générale intérimaire/trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Gallichan, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution;

ADOPTÉE

R24-06-103

7.2 Résolution pour formation CCU

ATTENDU QUE le MAMH (ministère des Affaires municipales et de l'habitation) a rendu obligatoire la formation des membres des CCU (comité consultatif d'urbanisme);

ATTENDU QUE l'AQU (association québécoise d'urbanisme) a conçu et met en œuvre un programme de formation pour répondre à cette nouvelle obligation du MAMH, à 95\$ pour ses membres, et 125\$ pour les non-membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacklin Chabot, APPUYÉ par M. Daniel Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents ;

QUE le conseil municipal autorise quelques membres du CCU à s'inscrire à la formation obligatoire de l'AQU;

ADOPTÉE

R24-06-104

7.3 Appels d'offres déneigement 2024/2025

ATTENDU QUE le contrat de déneigement a pris fin au printemps 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut octroyer le contrat juste pour une année,

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Bélanger, APPUYÉ par M. Fernand Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents;

QUE le conseil municipal autorise une procédure d'appel d'offres de gré à gré avec quatre entrepreneurs, pour le déneigement de l'ensemble du réseau routier de la municipalité de Gallichan pour la période 2024/2025;

ADOPTÉE

R24-06-105

7.4 Résolution pour thermopompe au bureau municipal

ATTENDU QUE le système de climatisation du bureau municipal est désuet et défectueux depuis quelques années;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite optimiser sa consommation d'électricité dans le but d'économiser et d'aider à réduire l'empreinte carbone;

ATTENDU QU' avec l'aide d'Hydro Québec, il est possible d'avoir un appui financier de 3,762\$ avec le projet OSE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Fernand Nadeau, APPUYÉ par M. Richard Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents;

QUE le conseil municipal de Gallichan autorise l'acquisition d'une thermopompe SHARP G-24-ZU1 ENERGY STAR, qui servira aussi de chauffage;

QUE l'appui financier offert par Hydro Québec soit demandé pour diminuer la dépense suite à ces changements;

QUE la directrice générale Mme Lucie Gravel soit autorisée à signer les ententes si besoin;

ADOPTÉE

R24-06-106

8- **RÉSOLUTION POUR EXTINCTEURS DE FUMÉE, CO2, DÉTECTEURS DE FUMÉE ET MODULE D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE POUR INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan a eu la visite de EPI2S Santé et Sécurité, expert en prévention des incendies, ainsi que la visite d'un préventionniste de la MRC de l'Abitibi-Ouest dans la même semaine;

ATTENDU QUE les rapports demandent l'acquisition d'extincteurs de fumée, CO2, détecteurs de fumée et modules d'éclairage de sécurité pour les infrastructures municipales de Gallichan (certains manquent ou sont défectueux);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Vallières, APPUYÉ par Mme Nathalie Shink et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents;

QUE le conseil municipal de Gallichan autorise les dépenses selon les soumissions fournies, pour mises aux normes selon les règlements de prévention des incendies;

ADOPTÉE

R24-06-107

9- **RÉSOLUTION LOCATION DE LA SALLE DU CLUB LES RETRAITÉS DE L'ÎLE DE GALLICHAN**

ATTENDU QU' une demande avait été déposée le 9 mai 2023 dernier, du Club Les Retraités de l'île de Gallichan, situé au 207 chemin de la Rivière Ouest;

ATTENDU QUE ladite demande avait été retenue et la résolution 23-05-091 citait « que si la salle du centre communautaire est libre, c'est la location de cette salle avant celle de l'âge d'or qui sera priorisée »;

ATTENDU QU' une nouvelle demande a été déposée dernièrement, pour que ledit local ne soit pas loué à la population, puisque le local a été « octroyé » au Club Les Retraités de l'île de Gallichan ;

ATTENDU QUE la municipalité paie toutes les dépenses se rattachant à ce local (électricité, téléphone, ménage, produits d'entretien, réparations, déneigement etc.)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Jacklin Chabot, APPUYÉ par M. Daniel Bélanger et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents ;

QUE le conseil municipal accepte de continuer à prioriser la salle communautaire et à respecter l'horaire des activités du Club ;

QUE le conseil municipal se garde le droit de réserver ledit local de façon exceptionnelle, seulement s'il est disponible et comme dernier recours ;

QUE la location du local soit réservée uniquement aux citoyens de Gallichan de façon à être équitables envers tous les résidents, si jamais il y a un besoin particulier;

ADOPTÉE

10- PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #266 – CONCERNANT LA VENTE ITINÉRANTE

Le règlement No 266 a été présenté aux élus au point 10. de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2024, et sera affiché pendant 21 jours et adopté lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2024;

R24-06-108

11- PROJET D'ENTENTE ENTRE LA MRCAO ET GALLICHAN

ATTENDU l'avis d'intention adopté par la MRC le 28 février 2024, par lequel elle a annoncé son intention de déclarer sa compétence sur l'ensemble des municipalités locales de son territoire et sur l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles, incluant la cueillette;

ATTENDU QUE suite à cet avis d'intention, un Règlement sera adopté par la MRC le 19 juin 2024 afin de concrétiser cette déclaration de compétence et ainsi, remplacer le Règlement no 15-2008;

ATTENDU QUE suivant l'article 678.0.3 du Code municipal, à compter de cette déclaration de compétence, la MRC est « substituée aux droits et obligations » des municipalités locales concernées par cette déclaration;

ATTENDU par ailleurs que la MRC possède ainsi, aux fins de cette compétence, « tous les pouvoirs de toute municipalité à l'égard de laquelle elle a déclaré sa compétence, à l'exception de celui d'imposer des taxes »;

ATTENDU QUE la Municipalité est actuellement liée par un contrat de service pour la cueillette des matières résiduelles soit, un contrat avec Les Entreprises J.L.R., lequel doit se terminer le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la MRC doit par ailleurs, à l'interne, pour assurer la dispense des services prévus à la déclaration de compétence, préparer un ou des appels d'offres pour la dispense de ce service sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE dans le contexte de cette mise en place, il est opportun que la Municipalité continue, jusqu'au 31 décembre 2024, d'assurer le suivi du contrat avec l'entrepreneur qu'elle a déjà retenu à cette fin;

ATTENDU QUE les parties sont autorisées à conclure une entente conformément aux articles 569 à 578 du Code municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Fernand Nadeau, appuyé de M. Richard Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER la signature de l'entente entre la MRC et la municipalité de Gallichan en lien avec la compétence de la MRC portant sur la gestion des matières résiduelles ;

D'AUTORISER le maire M. Serge Marquis et la directrice générale intérimaire Mme Lucie Gravel à signer cette entente ;

ADOPTÉE

R24-06-109

12- **COLLECTE DE BOUTEILLE EN JUIN – ÉCOLE DAGENAI DE PALMAROLLE**

IL EST PROPOSÉ par Mme Nathalie Shink APPUYÉ par M. Daniel Bélanger et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents ;

QUE le conseil municipal autorise l'école Dagenais de Palmarolle à faire une collecte de bouteilles à Gallichan en juin 2024, à condition de passer dans tous les chemins et rangs de ladite municipalité;

QUE le conseil autorise un publipostage pour publiciser l'événement à tous les citoyens de la municipalité de Gallichan;

ADOPTÉE

13- **RAPPORT DES COMITÉS**

M. le maire informe qu'un des quais à été mis à l'eau, et fait un suivi aux citoyens concernant notre nouvel employé municipal.

14- **SUJETS DIVERS :**

Aucun sujet divers

15- **DATES DES PROCHAINES RENCONTRES :**

15.1 **Rencontre trousse nouveaux arrivants + panneau d'accueil + pièce de théâtre**

Jeudi 20 juin 2024

15.2 **Séance de travail**

Jeudi 27 juin 2024

15.3 **Séance ordinaire**

Jeudi 4 juillet 2024 à 19 :00

16- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Qui supervise le nouvel employé municipal?
- Les noms de l'employé municipal et son étudiant?
- Peut-on enlever des bacs à poubelles et à récupération à l'église pour mettre ailleurs?
- Peut-on mettre des affiches pour interdire de jeter du poisson dans les bacs verts à la marina et descente de bateau?
- Qui va réparer les arbres abîmés et dalles de béton cassées à l'église et au cimetière?
- Et questions concernant la terre à bouler avant que commencent les travaux du pont de la Traverse Gallichan/Rapide-Danseur;
- Affiches pour interdire de jeter déchets et en mettre une autre plus loin pour informer où les mettre, dans le coin du chemin Gendron au bout.

R24-06-110

17- **FERMETURE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 19 :45 et PROPOSÉE par M. Daniel Bélanger APPUYÉE par M. Jacklin Chabot et unanimement résolue par les conseiller(ères) présents;

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan
6 juin 2024

ADOPTÉE

M. Serge Marquis
Maire

Mme Maude Touzin
Directrice générale adjointe/greffière